

DEMANDE DE CNI / PASSEPORT

Personne majeure : dans quel cas peut-on faire une pièce d'identité ?

- Première demande
- Renouvellement. **Attention**, les cartes d'identité délivrées entre le 1^{er} janvier 2004 et le 31 décembre 2013 sont automatiquement prorogées de 5 ans. En cas de voyage à l'étranger dans un pays ne prenant pas en compte cette prolongation (*voir liste des pays acceptant les cartes prorogées au dos), il pourra vous être délivré une nouvelle carte d'identité sur présentation d'un **justificatif de voyage**.
- pièce perdue ou volée
- modification des informations indiquées sur la pièce (état civil, adresse, nom...)
- détérioration importante de la pièce d'identité

Personne mineure : dans quel cas peut-on faire une pièce d'identité ?

- Première demande
- Renouvellement
- pièce perdue ou volée
- modification des informations indiquées sur la pièce (adresse, nom...)
- détérioration importante de la pièce d'identité

Où déposer votre dossier de demande ?

- ➔ Dans les mairies de :
- **Audincourt** – 03-81-36-37-17
 - **Hérimoncourt** – 03-81-36-30-00
 - **Etupes** – 03-81-99-61-00
 - **Grand-Charmont** – 03-81-32-02-47
 - **Valentigney** – 03-81-36-25-00
 - **Montbéliard** – 03-81-99-22-86 ou 03-81-99-24-61 (Hexagones)

Comment s'y prendre ?

Il faut prendre rendez-vous auprès de la mairie de votre choix et apporter les pièces demandées (originaux + copies le cas échéant) ainsi que le formulaire **cerfa n°12100*02 (majeur) ou n°12101*02 (mineur)** sauf en cas de pré-demande en ligne (voir plus bas)

Quelles pièces apporter pour votre dossier ?

- ➔ Le formulaire cerfa n°12100*02 (majeur) ou n°12101*02 (mineur) complété en version pdf modifiable (voir consignes au dos)

ou

Faire une pré-demande en ligne sur le site suivant :

<https://passeport.ants.gouv.fr/Services-associes/Realiser-une-pre-demande-de-carte-nationale-d-identite-CNI>

Cette démarche nécessite la création d'un compte **ANTS**.

Important : le numéro de pré-demande qui vous sera transmis devra être communiqué lors du dépôt de votre dossier.

- ➔ **les pièces à fournir selon votre cas :**

Voir le site suivant : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N19810>

Comment savoir où en est mon dossier ?

Suivi de votre demande : <https://www.suivi-cni.interieur.gouv.fr/>

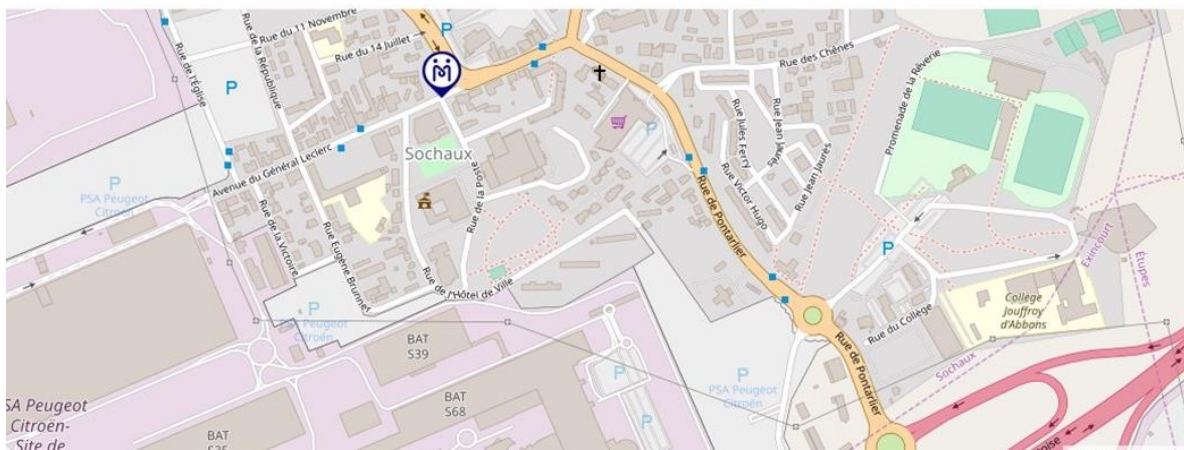
Consignes pour le remplissage des cerfas n°12100*02 et n°12101*02 (majeur et mineur)

- ➔ Pour être accepté au guichet, les informations doivent être saisies directement à partir de votre ordinateur.
- ➔ Le formulaire ne doit pas être imprimé vierge et renseigné de façon manuscrite.
- ➔ Certains navigateurs internet ne permettant pas la saisie directe : dans ce cas, il convient d'enregistrer au préalable le formulaire sur votre ordinateur avant de le compléter.
- ➔ Vous devez être équipé d'un éditeur de fichier PDF.
- ➔ Les lettres doivent être saisies en majuscule et comporter les accents éventuels.
- ➔ Une fois renseigné, le formulaire doit ensuite être imprimé.



Pour vous aider dans vos démarches :

- ➔ Vous pouvez contacter la **MAISON DE SERVICES AU PUBLIC** située 4 rue de la Poste à Sochaux
Tel : 09 62 69 61 15
Mail : msapsochaux@outlook.fr



Horaires

Lundi et jeudi de 9h00-12h00 /13h00-17h00

Mardi et vendredi de 9h00 à 12h00

Mercredi de 13h00 à 18h00